



Stopper la violence envers les femmes et les filles autochtones doit faire partie des enjeux majeurs des prochaines élections

OTTAWA Le 29 septembre 2014 – Alors que les partis politiques se préparent pour les prochaines élections fédérales, Amnistie internationale et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) lancent un cri d'appel aux Canadiens pour qu'ils demandent à tous les politiciens de donner une priorité pour mettre fin à la violence envers les femmes et les filles autochtones. Nos organisations travailleront avec les organisations de femmes et tous les alliés à travers le Canada pour s'assurer que tous les partis s'engagent concrètement à mettre fin à la violence faite aux femmes et filles autochtones pour les prochaines élections.

Les dernières statistiques publiées par la GRC font état de 1017 femmes et filles assassinées entre 1980 et 2012 et de plus de 100 femmes portées disparues dans des circonstances inexplicables ou suspectes.

Lors d'une conférence de presse sur la Colline du Parlement aujourd'hui, la présidente de l'AFAC, madame Michèle Audette, a déclaré : « Chaque femme était quelqu'un. Toutes ces femmes, sœurs, filles, amies ou mères ont le droit de vivre à l'abri de la violence. Elles méritent mieux que des excuses de la part du gouvernement et qu'un ensemble disparate de programmes et de services inadéquats et sous-financés. Nous avons besoin de solutions et d'actions qui font faire une différence dans la vie des femmes. »

Selon Alex Neve, Secrétaire général d'Amnistie internationale Canada anglophone, « plutôt que d'adopter des mesures concertées et exhaustives qui s'imposent de toute urgence, tous les gouvernements successifs se sont contentés de la même approche fragmentée qui n'accorde pas la protection dont ont besoin les femmes et les filles autochtones. De plus en plus de Canadiens se mobilisent pour la mise en place de mesures concrètes, mais nous avons besoin d'un plus grand nombre de voix. »

Amnistie internationale a publié il y a dix ans un important rapport de recherche ayant pour titre : *Canada. On a volé la vie de nos sœurs. Discrimination et violence contre les femmes autochtones*. Ce rapport faisait suite à une campagne nationale menée par l'AFAC pour attirer l'attention sur les graves menaces auxquelles font face les femmes et les filles autochtones. À l'époque, tous les partis représentés à la Chambre des communes reconnaissaient l'urgence d'agir.

Une décennie plus tard, force est de constater que l'engagement du gouvernement est nettement insuffisant compte tenu de l'ampleur et de la gravité de la violence. Malheureusement, les recommandations faites par les organisations de femmes autochtones ainsi qu'un large plaidoyer pour une enquête publique indépendante sont restés lettre morte.

Des vigiles sont prévues le 4 octobre prochain dans plusieurs collectivités au pays et dans le monde pour honorer la mémoire des femmes et des filles autochtones qui ont perdu la vie dans des circonstances violentes. Ces manifestations sont coordonnées par l'AFAC et organisées par des groupes de la collectivité et les familles touchées, appuyés par un grand nombre d'organisations militant pour les droits humains, la justice sociale et par des associations religieuses.

Amnistie internationale et l'AFAC prient le gouvernement fédéral de collaborer avec les organisations autochtones afin de mettre sur pied un plan d'action national exhaustif en conformité avec les obligations internationales du Canada en matière de droits humains; ce plan d'action devra inclure une enquête publique indépendante pour enfin identifier les causes profondes.

Béatrice Vaugrante, Directrice générale, Amnistie internationale Canada francophone, mentionne que « les normes internationales en matière de droits humains exigent que les gouvernements mettent tout en œuvre pour stopper la violence envers les femmes. Le message envoyé au Canada par les organismes internationaux pour les droits humains est sans équivoque : Le Canada doit de toute urgence mener une enquête publique indépendante et mettre en place un plan d'action national exhaustif et coordonné. »

Michèle Audette souligne : « Nous ne voulons plus venir au Parlement pleurer la perte de centaines de femmes et de filles, année après année. Nous nous tenons unis avec tous les Canadiens pour exiger des mesures concrètes. Maintenant. »

AFAC a été fondée sur le but collectif de promouvoir, renforcer et favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes des Premières Nations et Métis au sein des sociétés des Premières Nations, Métis et canadiennes. En tant qu'organisation représentant les femmes autochtones depuis 1974, le mandat d' AFAC est d'atteindre l'égalité pour toutes les femmes autochtones du Canada.

Amnistie internationale est un mouvement mondial fort de plus de trois millions de sympathisants à travers 150 pays agissant pour protéger et promouvoir les droits humains. Notre vision est celui d'un monde dans lequel tous les gouvernements respectent les droits inscrits dans les instruments internationaux, tels que la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, et la *Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Pour plus d'information, veuillez contacter

Anne Ste-Marie
Responsable des communications
Amnistie International Canada
1.514.766.9766, poste 230
1.514.268.4983 (cell)
aste-marie@amnistie.ca

Claudette Dumont-Smith
Directrice générale
l'Association des femmes autochtones
du Canada
1.613.722.3033
@nwac.ca